



**MODIFICATION DE LA SOURCE D'ÉNERGIE  
DÉPOSE DU KIT E85**

**VÉHICULES CONCERNÉS**

Véhicules usagés équipés d'un kit E85 en seconde monte selon les dispositions de l'[arrêté du 30 novembre 2017 relatif aux conditions d'homologation et d'installation des dispositifs de conversion des véhicules à motorisation essence en motorisation à carburant modulable essence - superéthanol E85](#).

**NATURE DU DOSSIER TECHNIQUE À CONSTITUER**

- Pièce 1 : Demande de réception établie par le demandeur (**modèle annexe 1**) ;
- Pièce 2 : Certificat d'immatriculation ;
- Pièce 3 : Attestation établie par le transformateur du véhicule, installateur agréé par le fabricant du kit E85, précisant que ce dernier redevient conforme au type « Essence » (**annexe 2**) ;
- Pièce 4 : Procès verbal de contrôle technique accepté et valide pour les véhicules dont l'âge et la catégorie les soumettent ;
- Pièce 5 : Déclaration sur l'honneur du propriétaire s'engageant à retourner le dispositif de conversion au fabricant.

**PRÉVOIR LORS DE LA PRÉSENTATION DU VÉHICULE**

- Plaque de transformation à poser sur le véhicule (*voir modèle en **appendice 1***) ;
- Le coût de la réception est de 86,90 euros à régler le jour de la présentation du véhicule, uniquement par chèque à l'ordre du RÉGISSEUR DE RECETTES DE LA DREAL.**

**DÉMARCHE**

- Envoi du dossier à la DREAL Nouvelle-Aquitaine (adresses en dernière page)
- L'instruction du dossier repose sur la fourniture de photocopies parfaitement lisibles. Les originaux des pièces du dossier doivent être présentés au moins au moment de la présentation du véhicule.
- La convocation pour l'examen du véhicule ne sera envoyée par la DREAL qu'après présentation ➤  
et instruction d'un dossier complet.
- Après examen du dossier et/ou contrôle du véhicule, la DREAL pourra, si nécessaire, demander ➤  
des pièces complémentaires.

**ANNEXE 1**  
**DEMANDE DE RÉCEPTION À TITRE ISOLÉ**

**Motif de la réception :** .....  
(cf. intitulé de la fiche de constitution du dossier)

**Je soussigné** (Nom et prénom : .....  
propriétaire du véhicule ci-dessous désigné,  
N° de téléphone où l'on peut joindre le demandeur (heures de bureau) : .....  
Adresse électronique : .....  
Adresse postale : .....  
.....

/// **Donne mandat à (le cas échéant):** .....  
.....

(coordonnées précises de la personne ou de la société mandatée le cas échéant)  
N° de téléphone où l'on peut joindre le mandataire (heures de bureau) : .....  
Adresse  
électronique : .....  
Adresse  
postale : .....  
.....  
.....

/// **Demande la réception à titre isolé de mon véhicule suivant :**

Numéro  
d'immatriculation : .....  
Marque : .....  
Type : .....  
N° d'identification (*ce numéro, habituellement à 17 caractères, se trouve sur le certificat d'immatriculation et sur la plaque du constructeur. Il est aussi frappé sur le châssis ou la coque du véhicule*) :

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

/// **Le véhicule a fait l'objet des modifications / transformations suivantes :**  
.....  
.....  
.....  
.....

Fait à ....., le .....  
**(Signature du propriétaire)**



## APPENDICE 1

### MODÈLE DE PLAQUE DE TRANSFORMATION

La hauteur des caractères doit être au minimum de 4 (quatre) millimètres.

Motif de la transformation :

**Suppression kit E85**

Transformateur :

Numéro de série\* :

Date de la transformation\*\* :

Transformateur : personne qui a effectué la dépose du boîtier et signé l'attestation

\*Le numéro de série est celui figurant sur le certificat d'immatriculation du véhicule, rubrique E

\*\*Pour la date, indiquer le mois et l'année.

**ATTENTION** : Les anciennes plaques de transformation doivent être conservées.

## APPENDICE 2

<b>16 – CHARENTE</b>	<b>17 – CHARENTE-MARITIME</b>
DREAL Nouvelle-Aquitaine Unité bidépartementale de la Charente et de la Vienne Subdivision véhicules 43 rue du Docteur Duroselle 16 000 Angoulême	DREAL Nouvelle-Aquitaine Unité bidépartementale de la Charente-Maritime et des Deux-Sèvres Subdivision véhicules Zone industrielle de Périgny 2 Rue Edme Mariotte 17 180 Périgny
<b>19 – CORRÈZE</b>	<b>23 – CREUSE</b>
Voir Haute-Vienne	Voir Haute-Vienne
<b>24 – DORDOGNE</b>	<b>33 – GIRONDE</b>
DREAL Nouvelle-Aquitaine Unité départementale du Lot-et-Garonne Cellule véhicules 935 avenue du docteur Jean Bru 47 916 Agen CEDEX 9	DREAL Nouvelle-Aquitaine Unité départementale de la Gironde Cellule véhicules Cité administrative – Boîte 55 2, rue Jules Ferry 33 090 Bordeaux CEDEX
<b>40 – LANDES</b>	<b>47 – LOT-ET-GARONNE</b>
Voir Pyrénées-atlantiques, site de Pau	DREAL Nouvelle-Aquitaine Unité départementale du Lot-et-Garonne Cellule véhicules 1722 avenue de Colmar 47 916 Agen CEDEX 9
<b>64 – PYRÉNÉES-ATLANTIQUES</b>	<b>79 – DEUX-SÈVRES</b>
DREAL Nouvelle-Aquitaine Unité bidépartementale des Pyrénées-Atlantiques et des Landes Unité contrôles techniques Cité administrative rue Pierre Bonnard CS 87 564 64 075 Pau	DREAL Nouvelle-Aquitaine Unité bidépartementale de la Charente-Maritime et des Deux-Sèvres Subdivision véhicules Zone industrielle de Saint-Liguaire 4 rue Alfred Nobel 79 000 Niort
<b>86 – VIENNE</b>	<b>87 – HAUTE-VIENNE</b>
DREAL Nouvelle-Aquitaine Unité bidépartementale de la Charente et de la Vienne Subdivision véhicules 20 rue de la Providence 86 000 Poitiers	DREAL Nouvelle-Aquitaine Groupement des unités départementales Corrèze, Creuse, Haute-Vienne Antenne véhicules 22, rue des Pénitents Blancs – CS 53 218 Limoges Cedex 1